



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL RÉUNION SPÉCIALE**

le 10 mai 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière

1. Ouverture de la réunion

Le Maire Desjardins ouvre la réunion à 8h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-92

Proposé par Mario Zanth

Appuyé par Don Bouchard

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion spéciale soit adopté avec l'ajout d'une résolution de membre présenté par le maire Desjardins, appuyé du conseiller Carl Grimard au sujet d'une demande soumise par la famille Potvin.

ADOPTÉE, telle que modifiée

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (Aucune)

4. Inondation 2019 - Mise à jour

Mme Helen Collier présente une mise à jour relative aux activités du Centre d'opérations d'urgence, lequel a été mis en opération depuis la déclaration d'état d'urgence causée par les inondations.

4.1 Plan de rétablissement

RÉSOLUTION 2019-93

Proposé par Don Bouchard

Appuyé par Mario Zanth

ATTENDU QUE la Cité de Clarence-Rockland a été sujette à de graves inondations suite à la fonte des neiges du printemps et à des périodes de pluie intenses;

ATTENDU QUE des grandes mesures préventives, incluant l'installation de sacs de sable, ont été implantées aux résidences et aux propriétés saisonnières situées le long de la rivière des Outaouais pour traiter des inondations;

ATTENDU QU'il est nécessaire de développer une stratégie pour retirer les sacs de sable, restaurer les chemins affectés et retirer tous les matériaux de construction contaminés dès la décrue des eaux;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil, par les présentes, approuve l'option 2(b) telle que décrite dans le rapport INF2019-005, afin de traiter l'enlèvement des sacs de sable, des débris de construction et d'autres déchets des zones affectées par les inondations.

ADOPTÉE

4.2 Réparation des routes

RÉSOLUTION 2019-94

Proposé par Samuel Cardarelli

Appuyé par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le personnel soumettra à la province les coûts associés à l'inondation du printemps de 2019 sous le programme d'Aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe si applicable; et

ATTENDU QU'un coût estimé à 500 000 \$ est requis pour la réparation des routes et les travaux connexes sur les chemins Voisine, Pago, Wilson, Gagné, Lacroix, Ettyville, Boileau, Bouvier, Johnston Lalonde et le stationnement de l'aréna Jean-Marc Lalonde; et

ATTENDU QU'il existe une incertitude concernant l'approbation provinciale de ces coûts;

ATTENDU QU'il existe une incertitude concernant le remboursement de la Province pour ces coûts puisque le programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe n'est pas encore activé ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve un montant de 500 000 \$ pour la réparation des chemins affectés par les inondations du printemps 2019 et que ce montant soit financé à partir de la réserve de chemin, conditionnel à l'approbation du rapport FIN2019-014 et que le fonds de réserve des chemins soit remboursé si un remboursement est reçu de la Province.

ADOPTÉE

4.3 Exemptions au niveau des frais d'intérêts pour les contribuables affectés par les inondations

RÉSOLUTION 2019-95

Proposé par Christian Simard

Appuyé par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement No. 2019-51, étant un règlement pour autoriser une exemption des intérêts et des pénalités relativement à la facturation des taxes foncières, de l'eau et les égouts et du service de garde jusqu'au 31 décembre 2019, pour les contribuables affectés par les inondations, soit adopté.

ADOPTÉE

5. Amendements proposés au budget 2019

RÉSOLUTION 2019-96

Proposé par Diane Choinière

Appuyé par Don Bouchard

QU'IL SOIT RESOLU QUE le Conseil approuve le plan de réduction des dettes à long terme au montant total de 3 703 104 \$ qui permettra une économie annuelle de 73 525 \$ tel que recommandé dans le rapport FIN2019-014; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le Conseil accepte l'allocation des fonds de 1 918 000 \$ tel que proposé dans le rapport FIN2019-014.

QUE le Conseil adopte le Règlement 2019-53 étant un règlement pour apporter des modifications au budget d'opération et d'immobilisation 2019

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-97

Proposé par Don Bouchard

Appuyé par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate le directeur des services communautaires de préparer un rapport identifiant le coût de l'ajout d'un stationnement pour accueillir et assurer la sécurité des usagers du parc situé sur le boulevard Corbeil avec l'intention de financer le projet à partir du fond de réserve des routes.

ADOPTÉE

6. Prolongation du contrat de gestion de projet pour la construction des casernes

RÉSOLUTION 2019-98

Proposé par Carl Grimard

Appuyé par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-52, visant à autoriser le maire et la greffière à octroyer une prolongation au contrat existant avec Colliers Project Leaders pour les services de gestion de projet pour la construction de deux casernes de pompiers, soit adopté.

ADOPTÉE

7. Résolution de membre - Maire Desjardins au sujet du parc Potvin

RÉSOLUTION 2019-99

Proposé par Guy Desjardins

Appuyé par Carl Grimard

ATTENDU QUE la famille Potvin a approché la Cité avec une demande pour construire une structure (Inukshuk) dans l'étang du parc identifié comme étant le parc du village Morris; et

ATTENDU QUE la famille Potvin a également demandé que le parc identifié comme étant le parc du Village Morris soit nommé le « Parc Alain Potvin Park » pour commémorer le dévouement de M. Potvin dans le développement du village Morris;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise la famille Potvin à procéder immédiatement à la construction de la structure proposée, étant un Inukshuk; et

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil accepte que le parc identifié comme étant le parc du Village Morris soit nommé le « Parc Alain Potvin Park »

et mandate la greffière de préparer un règlement pour nommer officiellement ce parc, lequel devra être considéré par le conseil lors de la prochaine réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Formation - Frais de développement 101

M. Frédéric Desnoyers, trésorier, fait la formation.

10. Stratégie au niveau du développement économique

10.1 Historique, stratégie et plan d'action pour la route 17-174

Mme Helen Collier présente un aperçu des succès récents, des caractéristiques actuelles, du plan à court terme, du suivi avec des demandes potentielles et conclut avec une mise à jour sur l'initiative de la 17/174.

9. Formation - Code de déontologie

M. John Saywell, commissaire à l'intégrité, fait la formation.

11. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-100

Proposé par Mario Zanth

Appuyé par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal de la cité de Clarence-Rockland adopte le règlement no. 2019-54, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 10 mai 2019.

ADOPTÉE

12. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 15h10.

Guy Desjardins, Maire

Monique Ouellet, Greffière